Si vous voulez le meilleur Piano pour le moins d'argent
(à des conditions satisfaisantes) voyez-nous.

Magasin de Pianos de Junius Hart
LIMITÉ.
COIN DES RUES CANAL ET BOURGOGNE.

7 fév—Mar-jeu dim

FAITS DIVERS.

Cautions forfaites.

M. le recorder Hughes, hier matin, a déclaré forfaites les cautions signées par Edouard Bernet, qui se dit agent de propriétés, et demeure 1028 rue St-Philippe.

Le montant de ces cautions est de $1,050.

Bernet a répondu des cautions réclamées à John Stits, Frank Colton et Ernest Adams. Les trois derniers étaient accusés d'être suspects et dangereux.

Stits avait été arrêté comme morphinomane et Battler a eu de nombreux démêlés avec la police.

Leur affaire a été plusieurs fois inutilement appelée : non seulement ils ne se sont pas présentés, mais M. Paul Fourchey, leur avocat, a déclaré n'avoir pu les trouver nulle part. Le juge a décidé aussitôt de charger l'avocat de la ville du recouvrement des cautions qu'il a déclarées forfaites.

Bernet avait donné comme sécurité sa propriété située dans l'Filet borné par les rues Quartier, Bourgogne, Esplanade et Remparts.

Société de Secours Mutuels "La France".

Dimanche prochain, la Société de Secours Mutuels "La France" célébrera le neuvième anniversaire de sa fondation par un banquet, au restaurant Victor Béro. Nombreuses sont à la Nouvelle-Orléans les sociétés françaises du genre, et pour n'en être pas la plus ancienne, celle-ci n'en est pas la moindre.

La Société "La France" a de très enviables états de service : elle compte de très nombreux membres et sa situation prospère témoigne de sa popularité.

Nos remerciements pour l'invitation reçue.

La crevasse d'Hymélia.

Le fleuve marquait hier à l'échelle 19,7 : il y a donc un peu plus d'un demi-pied, au-dessous du maximum de 20,3 qu'a marqué la plus haute crue. Si cette proportion se continue, les levées temporaires vont disparaître dans une semaine.

Le bureau de la levée de Lafourche a demandé que les travailleurs continuassent l'œuvre laborieuse, pénible et patiente qu'ils ont prise à cœur, sans qu'on eût à faire intervenir les Sewalls.

Dans le cas où, pour plus de sûreté, on désirerait s'en référer à la compétence de ces derniers, il faudrait qu'une souscription de $4,000 fût assurée et jusqu'ici on n'a pu réunir que $775.

Les équipes continuent la lutte commencée : mais la brèche n'est toujours point clause, et la force du courant entraîne de temps en temps les matériaux qu'on lui oppose.

Dans certains endroits, le travail du début est resté intact, ce qui réconforte les hommes et leur fait espérer que leur ténacité sera récompensée.

Jamais on n'a cessé d'entasser des sacs de terre et de combler, grâce à eux, les vides et les interstices qui se sont formés après coup. 150 pieds de sacs bien échafaudés et soutenus par des charpentes, ont été un rempart solide depuis qu'on a repris les travaux.

Ce qu'on a fait à Hymélia a été tenté avec plus de succès à Waterloo où tout danger est écarté : mais il faut surveiller les écrevisses dont les déprédations mettent en danger les levées.

Première Communion.

Nous venons de recevoir de Paris un assortiment d'articles religieux très complet et du meilleur goût, spécialement choisi pour la Première Communion.

Lafargue Department, attenant au Parker, Blake Co. Ltd Building, 828, rue Tchoupitoulas.

Testament de M. Hutchinson

Les témoignages donnés dans l'affaire A. C. Hutchinson n'ont pas eu une grande importance. M. le juge Sommerville a interrogé les témoins des plaignants, lesquels alléguaient que Mme Hutchinson avait fait un autre testament, tout à fait différent de celui qui a été homologué, testament par lequel elle laisse tout ce qu'elle possède à son mari.

Le premier témoignage pris a été celui de Mme Soria, qui a soigné Mme Hutchinson pendant sa dernière maladie et a préparé son corps pour l'inhumation. Elle sait peu de chose ou plutôt rien. Elle a été près de Mme Hutchinson jusqu'à ce qu'elle eût rendu le dernier soupir. Elle ne se rappelle plus du nom du médecin qui l'a soignée. C'est elle qui est entrée la première dans la chambre de Mme Hutchinson le jour de sa mort.

M. Hutchinson a manifesté son mécontement à ce médecin, trouvant que la friction qu'il avait faite pour ramener Mme Hutchinson à la vie avait été trop rude, ce à quoi le docteur a répondu que c'était le seul moyen de la ranimer et de lui faire quelque bien.

Grace Murdoch a été le second témoin. Elle a déclaré que Mme Hutchinson était très bonne pour elle et sa sœur ; qu'elles l'aimaient beaucoup et qu'elle les avait aidées financièrement dans un moment difficile.

Dommages réclamés.

Un procès a été enregistré hier à la Cour civile de district, par Stella Dalton contre James Lecke, à l'effet de recouvrer des dommages se montant à $1,000.

La pétitionnaire allègue que le 20 mars 1903, le défendeur a causé son arrestation et son incarcération dans un poste de police, en l'accusant de larcin sans importance.

Que le samedi 21 mars 1903, le défendeur a fait un affidavit à la seconde cour criminelle de cité, accusant la pétitionnaire de larcin; et que cette dernière, qui est étrangère, n'a pu fournir de caution que le lundi 23 mars 1903, alors qu'elle était sortie de la prison de paroisse, et que sa comparution était fixée au jeudi 9 avril.

A cette époque, le plaignant sachant que son accusation était fausse et faite par malveillance, avait refusé de poursuivre la défenderesse qui fut déclarée innocente.

C'est sur ces motifs que se fonde la demande d'indemnité pour cette incarcération pénible et humiliante.

Indemnité demandée.

Joseph Anthony, Thérèse Bianchina, Barthola et Dominique Mattina, et d'autres, ont enregistré une plainte hier, à la cour civile de district, contre la "N. O. Railways Co", lui demandant $10,000 d'indemnité pour dommages.

Les pétitionnaires allèguent que, vers le 7 novembre, entre 11 heures et midi, leur mère traversait les voies ferrées, à l'angle des rues St-Philippe et Villeré, quand elle fut renversée et tuée par un car-arrosoir appartenant à la compagnie défenderesse: que ce car n'était pas convenablement équipé et conduit, qu'aucun signal d'alarme n'a été donné, et qu'aucune précaution n'avait été prise pour éviter un tel malheur.

De plus, quand la mort survint, les employés du car se refusèrent à prêter assistance à la malheureuse victime de leur négligence. La mort de leur mère les rendant orphelins a privé les plaignants du soutien qui leur était nécessaire et de la sollicitude maternelle, d'où la demande de dommages enregistrée.

Nomination.

Le gouverneur Heard a hier nommé Bartley Moran jaugeur de charbon, en remplacement de Peter Farrell, décédé.

Société Française du 14 Juillet.

L'installation des officiers, du Conseil de Direction et du Comité Général de la fête nationale française nouvellement élus, a eu lieu hier soir.

M. J. F. Lafont, le président sortant, a ouvert la séance. Il a remercié le Conseil de Direction et tous ceux qui avaient travaillé à ses côtés au cours de la dernière année, du zèle dont ils avaient donné tant de preuves dans l'exercice de leurs fonctions diverses. Le concours de tous lui avait été un encouragement, une force, et avait rendu sa tâche aisée, agréable même. Il a fait ressortir la florissante situation de la société en annonçant l'encaisse de celle-ci, et en appelant son successeur au fauteuil de la présidence, il lui a souhaité une administration heureuse.

M. Lafont parle d'abondance et à tout ce qu'il dit, il donne un tour spirituel.

MM. Lafont et Eugène S. De-Blanc, 2me vice-président sortant, ont alors cédé leurs siéges à leurs successeurs, MM. E. Pons, président, et Oscar Cornille, 2me vice-président. Ces derniers, ainsi que M. A. Oehmichen, 1er vice-président, ont été successivement escortés à leurs places.

M. Pons, le premier, a pris la parole, puis MM. Cornille et Oehmichen. Tous ont remercié la société de l'honneur qu'elle leur avait fait de leur confier ses plus hautes fonctions et lui ont promis leur collaboration la plus active.

M. Pons a été très heureux dans tout ce qu'il a dit ; il a parlé avec une modestie réelle, et a donné l'assurance à ses collègues que son zèle ne se ralentirait jamais dans l'exercice de tous les devoirs que lui seraient dévolus.

Nul n'a plus ni mieux travaillé que M. Pons au succès de la société: il a été un ouvrier de la première heure; il s'est toujours tenu dans la pénombre, et il était juste qu'après avoir été à la peine durant tant d'années, il fut enfin appelé à la gloire. Son élévation à la présidence de la société lui était due; elle est la récompense méritée de ses précieux services.

Toutes les formalités de l'installation des nouveaux élus terminées, on s'est réuni autour d'un bol de punch pour fraterniser et souhaiter que la société poursuive toujours la double mission qu'elle s'est donnée : de vulgariser, par son école, la langue française et de célébrer les gloires de la France à chaque retour de sa fête nationale.

Voici les noms des nouveaux élus :

Officiers — Président, E. Pons ; 1er vice-président, A. Oehmichen ; 2me vice-président, Oscar Cornille ; trésorier, Vital Tujague.

Conseil de Direction—J. F. Lafont, Alcée Fortier, G. V. Soniat, Pierre Cougot, A. Maurin, A. Langlois, Eugène S. De Blanc, François Bildstein, Emile Chopin.

Comité Général de la Fête du 14 Juillet, membres adjoints—J. Dubos, J. M. Vergnole, Clément Jaubert, Armand Capdevielle, Bernard Tujague, L. F. Martin, Alex. Francingues, Leo. R. Eude, Jno. G. Robin, Henri Bérié, J. J. Weinfurter, Armand Darcantel.

Tentative de suicide.

Richard O'Neill, âgé de 21 ans et demeurant rue Douane, 1927, a attenté à ses jours hier soir en absorbant trois grains de strychnine. Il était en visite chez un ami, Theo. Source, rue N. Roman, 130, quand il a pris le poison. C'est dans un état critique qu'il a été transporté à l'hôpital.

O'Neill s'était procuré le poison à la pharmacie P. Marchand, à l'angle des rues Canal et Prieur, en disant qu'il voulait tuer son chien.

UNE EPREUVE LOYALE

Est tout ce qui est nécessaire pour vous convaincre que le Hostetter Stomach Bitter est le meilleur médicament au monde pour la guérison des Vertiges et Vertiges, Algreurs, Indigestion, Dyspepsie, Constipation ou Etat Bilieux. Nous vous engageons par conséquent à l'essayer immédiatement dans l'intérêt de votre santé. C'est aussi un excellent tonique de printemps et il prémunira le système contre les attaques de Grippe, Refroidissements, Frissons ou Malaria et Fièvres en Frisson.

HOSTETTER'S STOMACH BITTERS

Depuis un demi-siècle l'Onguent Heiskell est employé par mères attentives pour conserver beauté de la peau et la purifier. Onguent Heiskell guérit peau rude, rouge, Boutons, Brûlures, Echaudures, Dartres, Eréspèle, Teigne, Gale, Ulcères, Inflammation au nez et Paupières.

Onguent HEISKELL

calme toute irritation ; rend la peau douce et belle. Savon Heiskell et Onguent Heiskell traitement complet et guérison certaine de toute maladie de peau. Chez Pharmaciens, savon 25 cts., onguent 50 cts. Demander livre d'attestations.

JOHNSTON, HOLLOWAY & CIE., Philadelphie.

Convention des Manufacturiers.

Deuxième jour.

Sur la proposition du colonel C. A. Carlisle, de South Bend, hier matin, la session a été ouverte par le chant d'"America", et cette audition, très applaudie, a été suivie d'applaudissements en l'honneur du commissaire Carroll Wright, représentant du président Roosevelt.

La salle Tulane était au complet lorsque le président Parry a présenté l'orateur au public. Le sujet de son discours était : "L'Industrie moderne est une force sociale."

L'association, a dit M. Wright, renferme tous les éléments de la corporation dont elle multiplie les membres, elle peut plus aujourd'hui qu'il y a un quart de siècle, son développement a démocratisé l'industrie.

Toute puissance peut faire du mal ou du bien : les lois d'une part, la société d'une autre, améliorant la situation de ceux qui ont à se plaindre de leur sort et augmentent peu à peu leur bien-être.

Le patron et l'employé s'entr'aident mutuellement ; ce sont des associés dans l'exploitation entreprise et de leurs communs efforts il résulte que le patron fournit du travail à des milliers d'employés et que le travailleur augmente la richesse de celui qui le paie.

Le capital doit s'accroître pour faire face aux exigences d'une situation qui réclame l'augmentation des profits pour satisfaire les intérêts, mais les lois économiques ont à peu près réglé la question des salaires. Ces lois économiques sont plus élastiques que les lois naturelles, d'où elles provoquent des malentendus. Somme toute, la rémunération due au capital décroît alors que les travailleurs demandent sans cesse une augmentation : il y a entre le travail et le capital un antagonisme plein d'animosité. En s'instruisant, l'ouvrier a élargi son intelligence, son intelligence a compris plus ou moins les complications qui proviennent des affaires industrielles. Quand il était ignorant, il ne se mettait pas en grève : depuis qu'il a développé son intelligence, il est devenu gréviste. Il veut qu'on lui reconnaisse des droits ; mais il se refuse à reconnaître ceux des autres, et il ne sera capable de comprendre son rôle et d'apprécier celui du manufacturier que lorsqu'il connaîtra tous les sacrifices que réclame la production en gros; et les efforts constants qu'il faut faire pour écouler les produits. Les Unions ne seront utiles que le jour où l'employé restera libre de travailler au taux qui lui conviendra, et où le chef d'une exploitation sera libre de renvoyer un ouvrier dont le travail ne le satisfait pas, ou de diminuer le salaire du moins habile.

A la suite de ce discours, dont nous ne donnons ici qu'un résumé succint, on a voté des remerciements à l'orateur.

M. Richard Young, de New-York, président du comité des résolutions, a proposé l'adoption des résolutions suivantes :

Nous, les Membres de l'Association Nationale des Manufacturiers des Etats-Unis d'Amérique, assemblés en Convention à la Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1903, déclarons que les principes suivants doivent régir cette association en ce qui concerne le problème du travail :

1. Les bons procédés sont le principe fondamental qui doit régir cette association en ce qui regarde l'organisation du travail.

2. L'Association Nationale des Manufacturiers n'est pas opposée à l'organisation du travail, mais elle réprouve le boycottage, et toutes les mesures illégales qui peuvent intervenir entre la liberté personnelle du patron et de l'ouvrier.

3. Personne ne peut être obligé à refuser un emploi, ou être puni d'une manière quelconque, sous prétexte d'adhésion à une association quelconque, ou un emploi ne peut lui être refusé parce qu'il n'appartient pas à une Association.

4. En ce qui concerne les contrats, l'employé a le droit de quitter son patron ou l'emploi qu'il a accepté, s'il ne se trouve point satisfait, et le patron peut remercier un employé dont la capacité ou le travail ne lui paraît pas suffisant.

5. Les patrons sont libres de donner à leurs ouvriers le salaire qui leur convient, de façon à ce que leurs gages sont acceptés d'un commun accord, équitablement.

6. Les employés ne doivent pas être molestés ni gênés en ce qui concerne leur travail, en intervenant dans les procédés qu'il emploient, et en déterminant la quantité et la qualité des travaux qu'ils doivent exécuter.

7. Dans l'intérêt des employés et des patrons, aucune restriction ne doit intervenir quand il sera avéré qu'une personne est tout à fait impropre à remplir la tâche qui lui a été assignée.

8. L'Association Nationale des Manufacturiers s'oppose à toute litigation qui ne sera point conforme aux déclarations qui précèdent.

9. L'Association Nationale des Manufacturiers désapprouve absolument les grèves et les procédés d'intimidation dont on se sert à l'égard des ouvriers : elle encourage l'arbitrage équitable des différends qui pourraient survenir entre le patron et l'employé, acceptant que les droits des deux parties soient pris en considération.

D'où il est nécessaire de se réunir et d'organiser d'une manière conforme aux résolutions précédentes un modus vivendi qui répondra à l'état de choses souhaité.

M. D. A. Tomkins, membre de la réunion, ayant soulevé la question, il a été décidé que toutes les motions faites seraient imprimées et que les assistants en recevraient tous un exemplaire ce matin à 10 heures.

Le Maire Jones, de Toledo, Ohio (Golden Rule) a fait une allocution dans laquelle il a approuvé les résolutions prises à l'égard des travailleurs, et l'adoption du rapport de la convention lui a permis de s'ajourner.

Les dames qui ont assisté à la convention hier ont été invitées à se rendre au Jardin des Palmiers de l'Hôtel Saint-Charles ; elles ont pris un car qui leur a fait visiter le ville. Pour 2 heures 30 aujourd'hui, on a projeté une excursion sur le Mississipi. Le Smoker au Parc athletique a eu lieu dans la soirée.

Le Bureau du Commerce a envoyé une invitation générale aux membres de la convention, les priant de venir visiter les salles qu'elle a aménagées et rendus intéressantes pour tous les touristes qui désirent faire connaissance avec la Louisiane et ses produits.

Les Elks ont offert les salles de leur club aux membres de la convention.

Ventes inscrites au bureau d'aliénations.

Vve Michael Quirk à B. T Walshe, un terrain borné par les rues Octavia, Peters, S. Remparts et Saratoga, $400.

Mme Annie Leinweber à Fred Hosli, un terrain borné par les rues Dauphine, Espagne, Bourgogne et Mandeville, $1209.

Louis Imholte à A. Battistella, quatre terrains bornés par les rues Royale, Espagne, Mandeville et Chartres, $5600.

Wm Rodolph à Geo. Tognoni, une portion de terre bornée par les rues Ursulines, Hôpital, Claiborne et Derbigny, $800.

Mme Ellen McKeon, à Adam Weber, une portion de terre bornée par les rues Chippewa, Troisième, Quatrième et Annonciation, $2650.

D. A. Hackney à Mme Jos. McKeon, un terrain borné par les rues Carondelet, Joséphine, St-André et St-Charles, $6500.

HUILE D'OLIVE
ADOLPHE PUGET,
MARSEILLE,

Emballée en bouteilles, demi-bouteilles et quart-bouteilles et en estagnons de 5 gallons, 1 gallon, demi-gallon et quart gallon.

Exigez cette marque si vous voulez l'huile la plus pure et de la meilleure qualité.

EN VENTE DANS TOUTES LES EPICERIES.

1er jan t l j—6m

Réunion du conseil d'administration des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans.

La réunion régulière du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans a eu lieu hier. MM. R. M. Walmsley, Albert Baldwin aîné, J. W. Castles, Maurice Stern, A. Brittin, Hugh McCloskey, W. R. Stauffer, John T. Gibbons, J. B. Levert, Jos. H. DeGrange et W. W. Miller y assistaient.

C'était la première séance du conseil depuis la réunion annuelle de la compagnie où il avait été élu. L'organisation de la compagnie pour l'année courante a été complétée par l'élection du bureau suivant :

Président—H. H. Pearson jeune ; président du conseil d'administration—R. M. Walmsley ; 1er vice-président—W. W. Miller ; 2e vice-président — Jos. H. De Grange ; membres du comité exécutif—J. W. Castles, W. W. Miller et Albert Baldwin jeune ; avocat conseil général—Denègre, Blair et Denègre ; secrétaire — Geo. Denègre ; secrétaire assistant—T. J. Horn ; trésorier—H. A. Ferrandon; trésorier assistant—F. J. Horn.

Les affaires courantes, y compris la prise en considération des rapports des divers départements de la compagnie, ont été seules discutées.

Il a été décidé que le conseil d'administration se réunira chaque semaine.

Arrestation.

Samuel J. Canady, sous le coup d'une accusation de vol et d'enlèvement à Ora, Miss., a été arrêté hier soir à l'angle des rues Camp et Commune par les detectives Schultz et Reynolds.

Incendie.

Vers six heures et demie hier soir un incendie a éclaté dans une maison de l'avenue Louisiana, 1623, appartenant à S. Hyman et occupée par Alex Halzman et Wm A. Powell. Les flammes ont été promptement éteintes.

Si Vous Voulez

une crème parfaite, conservée sans sucre, commandez la Crème Evaporée de Borden de Marque Peerless. Elle a une saveur naturelle délicieuse et elle est bien supérieure à la crème crue la plus riche que vous pourriez acheter, avec en plus l'assurance d'être stérilisée. Préparée par la Compagnie de Lait Condensé de Borden.

Toute Femme

EN VENTE PAR
MAX SAMSOY, 117 rue du Camp.
CAPDAU'S PHARM., coin Canal et Remparts.
WILLIAMS' PHARM., coin Canal et Bourbon.

AMUSEMENTS.

GRAND OPERA HOUSE.
Saison de Printemps.
Commençant avec la Matinée de dimanche.
Matinées Dimanche, Mercredi, Samedi.
Jake Weil's Bijou Musical Company.
Sous la Diection Personnelle de John W. Dunne. Présentant le Clou de Broadway de Matthew & Bulger,
BY THE SADDLE WAVES.
Musique Originale. Costumes Grandioses. Magnifiques Décors. Effets Electriques et Accessoires. La Plus Forte Organisation de son Genre en Existence.
Prix des Matinées—10—25—35.
Prix du Soir—10—25—35—50.
Matinée de Dimanche, 19 avril — LOST, STRAYED OR STOLEN. 14 avr—5f

TULANE.
DERNIERS SOIRS DE LA SAISON.
3 Soirées et Matinée Samedi.
Commençant Jeudi, 16 avril.
JOSEPH JEFFERSON,
—Présentant—
Jeudi soir et samedi en matinée
RIP VAN WINKLE.
Vendredi soir, THE RIVALS.
Samedi soir—Double programme,
CRICKET ON THE HEARTH
—ET—
LEND ME FIVE SHILLINGS.
Mr. Jefferson dans toutes les pièces.
14 avril—5f

CRESCENT CE SOIR
Matinées Mardi, Jeudi, Samedi à 1.
CLOTURE DE LA SAISON.
MR. ERNEST SHIPMAN
—présente—
HARRY LEIGHTON,
—Supporté par—
FLORENCE GALE,
Dans une parfaite production du magnifique roman,
THE PRISONER OF ZENDA.
Superbe costume et historiquement correct. Parfaite mise en scène dans tous les détails. Une excellente distribution non-surpassée.
14 avril—5f

ST. CHARLES Orpheum
Imro Fox & Co., Elizabeth Murray, les Salambos, Hayes & Healy, Sailor & Barbarette, Geo. Austin, Libbey & Trayer, Scènes Mouvantes.
PRIX SOIRÉES.....10 25 et 50c
MATINÉES.....10 et 25c
12 avril—6f

GERMANIA NATIONAL BANK.
620 RUE CANAL,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Fond capital..... $700,000
Fond de surplus..... 300,000
J. C. DENIS..... Président
S. V. FORNARIS.... Premier Vice Président
HENRY ABRAHAM.. Second Vice-Président
F. DIETZE..... Caissier
H. KAHLE..... Assistant-Caissier.
14 avr—1 sem

PETITES ANNONCES.

DEMANDE — Argenterie, porcelaine, meubles, curiosités antiques. Nous paieront des prix libéraux aux propriétaires. Donnez description complète. S'adresser "Antique", bureau de l'Abeille.
14 avril—1 sem.

PETER GALLAGHER,
ENCANTEUR
—Et Agent—
Propriétés Foncières et Assurances,
Voyez-le et vous serez satisfait.
No 846 rue Commune.

fait ?

—Par les aveux de Chopart ici présent.

—Je ne crains pas beaucoup ces aveux là.

Vous comptez simplement m'effrayer avec cette menance.

Vous êtes parvenu, je ne sais comment, à entortiller Chopart, en lui promettant sans doute une forte somme si vous réussissiez.

Mais, je le connais; il ne serait pas assez bête pour aller se livrer de lui même, et raconter ses petites histoires à la justice.

—C'est ce qui vous trompe, mon vieux, riposta Chopart, dit la Purée, en affectant son air canaille des mauvais jours.

Je suis décidé à manger le morceau, même si ça doit me coûter quelque chose.

J'ai pas besoin de vous expliquer pourquoi j'agis de la sorte, c'est mon affaire.

Je vous préviens seulement que je suis décidé à vendre la mèche, si vous ne crachez pas de la galette.

J'ai tout raconté à Barru ; il pourrait, s'il le voulait, me faire coffrer tout de suite ; je ne nierai rien.

Charles Barru ajouta :

—Je possède d'autres preuves contre vous, et même si Chopart voulait nier qu'il a volé pour votre compte, il ne le pourrait pas.

Vous voyez, il vaut mieux nous arranger à l'amiable, en finir une fois pour toutes.

—Je vous répète, affirma le faux Américain, que c'est inutile maintenant.

Je n'ai aucunement besoin de ce cahier, car l'usine de Buenos-Ayres n'existe plus.

—Oh ! la bonne blague ! s'écria Chopart incrédule.

—Celle-là est un peu forte, appuya le chimiste.

—Tenez, repartit simplement don José, en prenant sur son bureau une lettre arrivée le matin même, et en la tendant à son interlocuteur ; lisez cela, vous verrez si je mens.

La teintuterie a brûlé, directeur est mort !

Ce fut le tour de Charles Barru d'être étonné.

Il prit la lettre des mains de l'Américain et la parcourut rapidement.

—C'est vrai, dit-il enfin, en la rendant à son propriétaire, l'usine est détruite.

Néanmoins, je ne vous crois pas assez bête pour ne point la reconstruire, et recommencer sur de nouveaux frais une industrie qui vous a déjà tant rapporté.

Et justement, parce que votre directeur est mort, vous avez plus grand besoin encore de mon procédé, puisque lui seul le connaissait.

La physionomie de don José revêtit une expression de vive contrariété ; il était deviné.

Son premier espoir de racheter le précieux document pour une somme peu importante, s'évanouissait.

—Allons, déclara le chimiste, finissons-en ; je ne veux pas attendre davantage.

C'est cinq cent mille francs.

—Jamais je ne pourrai vous payer cette somme en ce moment.

—Alors, on va vous faire valser, patron ! appuya Chopart menaçant.

—Remarquez, ajouta Barru, que je ne vous demande pas la somme entière tout de suite.

Versez-moi d'abord un acompte de cent mille francs, et faites-moi des effets pour le reste, à trois mois si vous voulez.

—Ça vous donnera le temps de vous retourner, fit Chopart ; en trois mois, vous aurez volé assez de gogos dans votre banque pour solder la douloureuse.

A ces mots, don José fronça les sourcils de colère, et demeura silencieux un instant.

—Vous avez votre document sur vous ? demanda t il enfin à Barru, comme s'il se décidait.

—Le voilà, repartit le chimiste

En même temps, il tira imprudemment le cahier vert de sa poche, et le montra.

—Voyons, si c'est bien le même, fit don José en avançant la main.

Et, prompt comme l'éclair, il saisit la brochure, puis se recula d'un bond, laissant toujours entre ses interlocuteurs et lui l'obstacle de son bureau.

Déconcertés d'abord par cette action tout à fait imprévue, le chimiste et Chopart se regardèrent comme pour se consulter.

—Allons, patron, fit la Purée, pas de bêtises hein, rendez la marchandise !

—Venez le prendre ! riposta don José en braquant tout à coup un revolver chargé sur les deux hommes.

Il ajouta, menaçant :

—Si vous faites un seul pas, je tire, et je jette en même temps le cahier au feu.

Et de sa main gauche crispée sur le document, il montra la cheminée où flambaient d'énormes bûches.

Barru eut véritablement peur un moment.

Lui aussi possédait un revolver, et pouvait tuer l'Américain au besoin.

Mais cela ne l'avancerait à rien, si l'autre avait le temps de détruire, d'un seul geste, la précieuse brochure contenant le fruit de son labeur, et sur laquelle il comptait toujours pour édifier sa fortune.

—Pas de mauvaises plaisanteries ! dit-il prudemment, entendons-nous plutôt.

—Vous connaissez mon prix, répartit don José, c'est toujours trente mille francs.

—Pas généreux, grommela Chopart.

—Voyons, discutons, continua le chimiste qui nourrissait depuis un instant une idée audacieuse.

En même temps il se rapprochait insensiblement de la cheminée, de façon à se placer devant.

Don José, attentif à tous ses mouvements, tenait toujours son revolver braqué sur lui.

—Inutile de discuter, fit il, froidement résolu, je vous ai dit mon dernier mot.

Trente mille francs ou rien ; c'est-à-dire le feu !

Tandis qu'il parlait, Chopart paraissant avoir deviné les intentions de son compagnon, s'était rapproché lui aussi.

D'un bond, il se jeta sur l'Américain, lui saisit le bras droit et l'abaissa d'un effort irrésistible.

En même temps, Barru s'était précipité, et tentait d'arracher son précieux cahier à l'étreinte nerveuse de don José.

Mais celui ci était robuste ; il se secoua et, d'un effort, parvint à repousser le chimiste, tout en entraînant avec lui Chopart, cramponné à son bras.

Il réussit ainsi à faire un pas ou deux vers la cheminée.

L'instant était critique ; il suffisait du moindre mouvement pour détruire à jamais le travail de Charles Barru.

Celui-ci n'hésita plus.

A son tour, il sortit son revolver de sa poche, et en appuyant brusquement le canon sur le front de l'Américain, lui dit :

—Rends-toi tout de suite, ou je te fais sauter la cervelle !

Don José ne s'attendait pas à cet argument.

Stupéfié, il eut une minute d'hésitation, d'immobilité absolue, il devint blême, secoué d'un frisson.

Le chimiste allongea le doigt sur la détente de son arme ; le coup allait partir.

Les deux hommes se regardèrent fixement, une flamme de haine implacable aux yeux.

Chopart, effrayé de cette scène, malgré son cynisme habituel, regardait la bouche entr'ouverte, par une sorte d'angoisse.

—Arrêtez ! je me rends ! balbutia tout à coup don José, les dents serrées de rage.

Et sa main gauche lâcha, d'un geste brusque, le cahier vert qui tomba sur le tapis.

En même temps, il se laissait enlever son revolver.

A ce moment précis, deux coups discrets furent frappés à la porte du cabinet de travail.

Egalement surpris, les trois hommes demeurèrent un instant immobiles et muets, aussi embarrassés les uns que les autres.

On frappa de nouveau, avec plus d'insistance.

Don José, indécis encore, regarda les deux hommes qui le tenaient en leur pouvoir.

—Ouvrez, fit alors le chimiste, nous ne dirons rien pour le moment ; à moins que votre attitude ne nous y force.

Définitivement vaincu, l'Américain alla docilement ouvrir.

Mme de Mendoza pénétra, grave et calme, dans le cabinet de travail, fit une légère inclination de tête aux deux inconnus, et s'adressant à son mari :

—Je vous ai dérangé, vous étiez, sans doute, en affaires difficiles.

—Que désirez-vous ? demanda don José, dont la voix tremblait encore de colère, et peut être de peur.

—Vous prévenir que Mme de Sommereuse est ici, et veut absolument vous voir à l'instant.

Je suis venue moi-même pour vous éviter d'éconduire un domestique, car je vous savais très gravement occupé.

Ces dernières paroles énigmatiques, semblant vouloir dire que Mme de Mendoza pouvait avoir entendu des choses compromettantes, rendirent un peu de sang-froid à l'Américain.

A continuer

Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.

Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve

DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS, MRS. WINSLOW'S SOOTHING SYRUP a été employé depuis plus de SOIXANTE ANS avec un SUCCÈS PARFAIT par des MILLIONS de MÈRES pour leurs ENFANTS EN DENTITION. IL CALME L'ENFANT, AMOLLIT les GENCIVES, APAISE toute DOULEUR, GUERIT les COLIQUES VENTEUSES, et est le meilleur remède de la DIARRHÉE. En vente chez les pharmaciens dans toutes les parties du monde. Ayez soin de demander "Mrs. Winslow's Soothing Syrup", et de n'en prendre aucun autre.

Vingt-Cinq Cents la Bouteille

1er fév—1 an